

Département de la Mayenne
 BONCHAMP LES LAVAL
 Rue Charles De Gaulle - Rue Bréheret

Lotissement
 " La Chambrouillère 5"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 26

Superficie : 450 m²

Cadastre : ZI n°553

Vente par SCIC COOP LOGIS



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

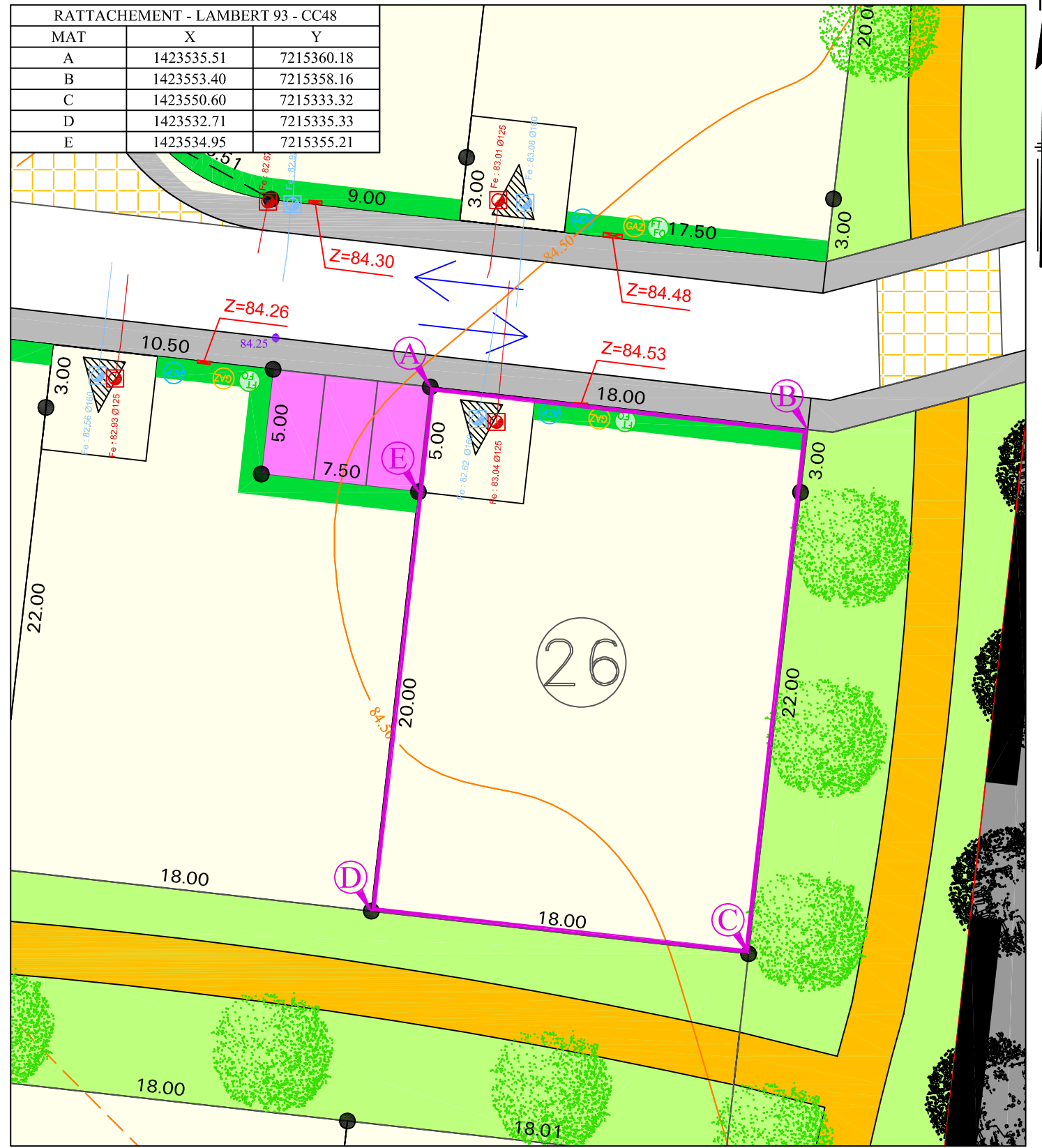
- Périmètre du lotissement
- Surfaces cessibles
- Portion de terrain en zone N destinée à être vendue avec le lot correspondant (Zone non aedificandi de la construction principale)
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts d'accompagnement de voirie (couvre sols, arbustes) (position et nombre approximatif)
- Mail paysagé et engazonné
- Mail paysagé et engazonné créé par le lotisseur en Zone N (largeur 12.00m)
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5.00 m minimum / 6.00 m maximum x 5.00 m de profondeur minimum
- Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)
- Cheminements piétons créés par le lotisseur en Zone N
- Trottoirs
- Traitement de surface différencié
- Marquage (type résine pépite gravillonnée)
- Cheminements piétons
- Sens de circulation des véhicules
- Plantations d'arbres tiges (position et nombre donnés à titre indicatif)

Haies horticoles plantées en domaine privé par le lotisseur (largeur 0.80m) en dehors des accès aux lots et éventuelles constructions implantées en limite

Agrandissement:

Coffret EDF relevé par Kaligeo, le 06/01/2022
 Fe:100.00/0160 Boîte de branch. EP
 Fe:100.00/0125 Boîte de branch. EU
 100.00 Cote projet voirie finie au droit de l'accès au lot

D'après le plan de recolement fourni par le Maître d'Oeuvre.



- LEGENDE BORNAGE : Borne OGE
- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE : 85.00 Courbe de niveau Avant travaux VRD

- Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)
- Coffrets gaz
 - Regard téléphonique et fibre optique
 - Citerneau d'eau potable

Avertissement:
 Avant toute utilisation des points implantés et repérés sur le présent document l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas été déplacés depuis leur mise en place. La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou une décision de justice.

Nota:
 Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.